

## Projet de budget 2016 de la Région Ile-de-France Avis et préconisations du Ceser

**4 avril 2016** Le Conseil économique, social et environnemental d'Ile-de-France a rendu, le 1<sup>er</sup> avril 2016, son avis sur le projet de budget 2016 de la Région. Le Ceser adhère à la volonté, affichée par l'Exécutif, que la Région redevienne une collectivité d'investissement.

Dans son avis sur saisine de la présidente Valérie Pécresse, le Ceser approuve le choix fait par l'Exécutif de bâtir le projet de budget 2016 à partir de la prévision du réalisé 2015. Le budget primitif prévoit une hausse de l'investissement de plus de 60 millions d'euros. Il s'agit pour le Ceser d'un signal positif pour le développement et le rayonnement du territoire.

Le choix de réduire la dette tout en relançant l'investissement public, malgré les prévisions de recettes et de dotations à la baisse, impose une réduction des dépenses de fonctionnement et des financements octroyés aux partenaires et organismes associés du Conseil régional. Pour l'Assemblée consultative, ces réductions doivent être étudiées après une réelle évaluation de l'impact social et économique des actions menées par ces différents organismes.

En outre, le Ceser demande à l'Exécutif d'entreprendre une action auprès de l'Etat pour qu'il reconsidère le calcul de péréquation de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). Soumise à des fluctuations de fortes amplitudes, la CVAE doit par ailleurs être remodelée pour une meilleure stabilité de son rendement.

Les commissions thématiques du Ceser se sont prononcées sur les dépenses prévues dans leurs domaines respectifs. Concernant le financement du Pass Navigo à tarif unique, le Ceser réaffirme son souhait qu'au-delà de 2016, les collectivités territoriales présentes au Syndicat des transports d'Ile-de-France (STIF) participent au financement du Pass Navigo et de la carte Imagin'R, à hauteur de leurs poids respectifs. Un dispositif adopté par le Conseil régional le 17 mars 2016 prévoit l'arrêt du financement des logements très sociaux (PLAI) pour les communes qui en comptent plus de 30 %. Le Ceser demande qu'une dérogation soit possible lorsque la construction de logements très sociaux s'inscrit dans une opération renforçant la mixité sociale ou améliorant la qualité et l'accessibilité des logements.

### Le projet de budget 2016 de la Région Ile-de-France

#### Dépenses

- Baisse des dépenses de fonctionnement de 5 % (-120 millions €)
- Augmentation des dépenses d'investissement de 3,6 % (+ 60 millions €)

#### Recettes

- Baisse des recettes de fonctionnement de 3,2 % (-110 millions €)
- Augmentation des recettes d'investissement de 10,6% (+ 75,6 millions €)

**Emprunt** : 802 millions €

Le budget primitif 2016 sera examiné en séance plénière du Conseil régional d'Ile-de-France le 6 avril 2016, après présentation de l'avis du Ceser.

#### CONTACT PRESSE

Sarah Le Borgne - sarah.le-borgne@iledefrance.fr - 01 53 85 66 97 / 06 40 95 14 95